

## Séance du 20 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt septembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

**Présents** : MM. François-Xavier LENOTTE - Éric SCARLAKEN - Guy BRIDAULT - Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Marie-Louise DERAÏN

**Absents excusés** : Marc HUART – Jean-Pierre CHRZAN - Isabelle BUISSART

**Absent** : 0

**Procuration**: Mr HUART à Mr SCARLAKEN – Mr CHRZAN à Mme BUISSET – Mme BUISSART à Mr LENOTTE

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 24 mars et 21 juin 2017**

*Délibération n° 036\_2017*

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les délibérations adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors des réunions des 24 mars et 21 juin 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ESCAUTPONT (Nord) simultanément à son retrait effectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »**
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des commune d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CAULLERY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**

- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 8/2a et 9/2b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 24 Mars 2017 ainsi que dans les délibérations n° 22/4a, 23/4b, 25/4d, 26/4e, 27/4f et 28/4g adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 21 Juin 2017.

## **II – Modification statutaires du SIDEN-SIAN**

Les élus du Comité Syndical du SIDEN-SIAN ont adopté à l'unanimité, le 21 juin, une délibération qui modifie les statuts du syndicat en le dotant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Ces modifications statutaires du SIDEN-SIAN permettront au syndicat d'être labellisé « Etablissement public territorial de bassin » (EPTB) par les services publics. Le SIDEN-SIAN sera alors compatible avec le transfert ou la délégation de tout ou partie de cette compétence sur tout ou partie de leur territoire par les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont la GEMAPI sera une compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément au CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN SIAN doivent être consultées.

Dans l'attente de plus de renseignements, le Conseil Municipal DECIDE de reporter à une date ultérieure le vote de cette délibération.

## **III – Point sur les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale**

Subventions accordées : DETR au taux de 35 % - Villages et Bourgs au taux de 26.93 % - Réserve Parlementaire 5 000.00 € sur le montant HT de l'opération.

### **Attribution des marchés publics de travaux pour la réalisation des travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale**

*Délibération n° 037\_2017*

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offre en 6 lots séparés lancée le 6 juillet 2017 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale. La Commission d'appel d'offre et le Bureau d'Etudes se sont réunis le jeudi 27 juillet 2017 pour l'ouverture des enveloppes. Le Bureau d'études a analysé l'ensemble des enveloppes reçus et a retenu selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations) les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- **Pour le lot n° 1 – Gros œuvre : Ent BONIFACE** pour un montant de
  - Tranche Ferme Hors Tranches Optionnelles : 127 063.34 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 1 : 130 033.34 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 1 et 2 : 142 298.34 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 1 et 3 : 134 095.84 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 2 : 139 328.34 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 2 et 3 : 143 390.84 € HT
  - Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n° 3 : 131 125.84 € HT
  - Tranche ferme + Tranches optionnelles n° 1, 2 et 3 : 146 360.84 € HT
- **Pour le lot n° 2 – Voirie Réseaux divers : DESCAMPS TP** – pour un montant de 44 999.00 € HT
- **Pour le lot n° 3 – Plomberie : SAS FRANCOIS & Fils** – pour un montant de 9 832.00 € HT

- **Pour le lot n° 4 – Menuiseries extérieures : ADP Menuiseries** – pour un montant de 44 653.00 € HT hors variante obligatoire
- **Pour le lot n° 5 – Electricité : EIN** – pour un montant de 36 384.00 € HT
- **Pour le lot n° 6 – Peinture et sol PVC : Sté LEFRERE Père et Fils** - pour un montant de 7 315.00 € HT hors tranche optionnelle et 11 965.00 € HT avec tranche optionnelle.

Un tableau comparatif reprenant chaque lot et plan de financement a été remis à chaque conseiller. Les membres du conseil municipal absents ont été consultés préalablement pour émettre leur avis.

Un tour de table a été effectué, chacun a pu s'exprimer.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse du Bureau d'Etudes et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

❖ - **D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessous :

- **Pour le lot n° 1 – Gros œuvre : BFM**, domiciliée 1, rue Pasteur 59137 BUSIGNY – pour un montant de 104 511.50 € HT (Tranche ferme + Tranches optionnelles n° 1, 2 et 3)
- **Pour le lot n° 2 – Voirie Réseaux divers : DESCAMPS TP**, domiciliée 101, Route Nationale 59540 INCHY – pour un montant de 44 999.00 € HT
- **Pour le lot n° 3 – Plomberie : SAS FRANCOIS & Fils**, domiciliée 17, rue de l'Egalité 59142 VILLERS-OUTREAU – pour un montant de 9 832.00 € HT
- **Pour le lot n° 4 – Menuiseries extérieures : ADP Menuiseries**, domiciliée 129, Grand' rue 59267 CANTAING-SUR-ESCAUT – pour un montant de 44 653.00 € HT hors variante obligatoire
- **Pour le lot n° 5 – Electricité : EIN**, domiciliée 21 Avenue Henri Lefebvre, 59540 Caudry – pour un montant de 36 384.00 € HT
- **Pour le lot n° 6 – Peinture et sol PVC : Sté LEFRERE Père et Fils**, domiciliée 38, rue des Acacias 59247 HEM LENGLET - pour un montant de 7 315.00 € HT hors tranche optionnelle et 11 965.00 € HT avec tranche optionnelle.

❖ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **IV – Déplacement temporaire du secrétariat de Mairie et salle du Conseil**

*Délibération n° 038\_2017*

Madame le Maire expose que durant les travaux de mise aux normes et de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes prévus à partir du mois de novembre, l'ensemble du bâtiment sera indisponible pour une durée d'environ 5 mois et que pour des raisons de sécurité, il semble nécessaire d'interdire l'accès au bâtiment et donc de procéder au déplacement de la salle du conseil municipal, de la salle des mariages et du secrétariat de mairie dans le lieu suivant : salle polyvalente de l'école.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle. Le Procureur de la République et Monsieur le Sous-préfet seront également sollicités en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation temporaire de la salle polyvalente de l'Ecole pour le secrétariat de Mairie et la conservation des registres d'Etat Civil, pour l'organisation des réunions du conseil municipal et la célébration des mariages.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ces transferts.

#### **V – Urbanisme**

- Recours gracieux de Mme Chantal BRICOUT contre le Permis de Construire de Mr BELZEGA. Les Murs Mitoyens ont 2 mois pour étudier le dossier et rendre un avis. Si la réponse n'est pas satisfaisante, l'intéressée pourra former un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif
- Réunion PLU prévue le 29 septembre à 14 h
- Une caravane stationne sur la parcelle de Melle BEREZOVSCHI, Mme le Maire se renseigne auprès de i-nord pour connaître la réglementation des stationnements de caravane.

## VI – Questions diverses

- **NOREADE : Travaux de La Targette** : les travaux de modification du réseau d'eau sont terminés. La bande stop rue de Wambaix n'a pas été repeinte.  
**Rue d'Esnes** : avaloir mis en fonction
- **Rue du Borniava** : un devis a été demandé auprès des Ets BUISSART pour le semis du gazon sur la zone de la réserve incendie (1 136.25 €). Ces travaux seront à effectuer au printemps.
- **Sapin de l'Ecole** : L'entreprise BLX Services a déposé un devis (650 €) pour la coupe du sapin. Le Conseil Municipal donne son accord, travaux à prévoir durant les vacances scolaires.
- **Calvaire** : un devis a été demandé auprès de Décap Industrie pour son décapage (907.80 €), avec passage d'un hydrofuge 1 224.00 €. A prévoir au prochain budget.
- **Dangerosité des arbres rue d'Esnes et rue du Borniava** situés sur le terrain de Mr et Mme WALLON : Mme le Maire a réussi à joindre les propriétaires par téléphone. Les arbres seront coupés prochainement.
- Mme le Maire a nommé Mr François-Xavier LENOTTE responsable du transit agricole sur la commune.
- **RPI « Les Hauts du Cambrésis »** : Le Conseil d'Ecole dans sa réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet a décidé de revenir à la semaine des 4 jours. Contact a été pris avec la CAF pour l'organisation d'un accueil de loisirs le mercredi matin en binôme avec l'AJR mais vu le contexte actuel, suppression des contrats aidés, cette solution n'est plus envisageable. Mme le Maire relate les difficultés qu'elle a rencontrées pour le recrutement du contrat CUI pour la cantine et la garderie. Sa demande a été acceptée. Dans sa réunion de Bureau communautaire, la C.A.C. a décidé que les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier d'une carte de transport moyennant le paiement de 12 €.
- **Transport des collégiens** : Mme le Maire a été interpellée sur une éventuelle participation financière communale sur le coût du transport des collégiens (environ 26 collégiens). Vu les dépenses déjà engagées pour l'AJR et le CLSH, le conseil municipal répond négativement à cette demande.
- **Micro-crèche** : actuellement, 4 inscriptions sont effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Conseil Municipal aura à délibérer si participation financière au fonctionnement.
- **XILAN** : Suite aux nombreuses plaintes des abonnés concernant les dysfonctionnements récurrents du réseau internet local, Mme le Maire avait interpellé à nouveau la CAC. Réponse de XILAN, aucun dysfonctionnement du réseau à ce jour sauf durant les fortes chaleurs de juin. Bien que la CAC n'ait pas opté pour le contrat de maintenance en 2015, ces derniers sont intervenus pour relancer les équipements sans facture les déplacements à la collectivité.
- **CLIC Entourage** propose aux Séniors une sortie au Musée des Dentelles et Broderies de Caudry le 26 octobre 2017.
- **TEREOS** : Démarrage de la campagne betteravière le 8 septembre. Mme le Maire a rencontré le responsable du secteur pour la circulation des poids lourds. Une réflexion : lorsque la ferme photovoltaïque sera opérationnelle, il n'y aura plus d'accès côté entrée RD Crèvecoeur.
- **Raccordement Parc photovoltaïque – ENEDIS** : commune pas impactée pour l'instant (voir 2<sup>ème</sup> phase).
- **C.A.C.** : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la CAC donnant un avis favorable à l'utilisation d'un espace de l'aérodrome de Niergnies, à une association de motos sans demande d'avis préalable aux communes concernées. Elle souligne que la commune avait également été

sollicitée par l'association « RFDM » (Regroupement Français de Défense des Motards) pour l'utilisation des pistes. Il lui a été demandé de se rapprocher de la CAC, propriétaire du site.

- **Repas des Aînés** : 8 octobre, le conseil municipal est invité.
- **Farmer's Boys Festival** les 22 et 23 octobre 2017 à Ribécourt la Tour, Organisé par Guillaume SAUVAGE, Fabrice VOLLE, en partenariat avec l'A.J.R. et Les Scènes du Haut Escaut.
- **Mutuelle communale** : Mme la Maire a été saisi par un administré concernant la mise en place d'une mutuelle communale. UCR et Just ont pris contact avec la commune. Après réflexion, il semble plus judicieux de laisser libre le choix des habitants. A ce jour compétence pas imposée.
- **Forenville** : Problème d'éclairage public à voir avec EITF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 00.